



Monoxyde de carbone

Fiche de Données de Sécurité F-4576

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: Carbon Monoxide
Nom chimique	: Monoxyde de carbone
N° CAS	: 630-08-0
Formule brute	: CO
Autres moyens d'identification	: Monoxyde de carbone, comprimé; Oxyde carbonique; Oxyde de carbone (CO)
Groupe de produits	: Produits de base

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisations recommandées et restrictions : Utilisation industrielle, Utiliser conformément aux instructions.

1.3. Fournisseur

Linde Canada inc.
500 — 5015 Spectrum Way
Mississauga - Canada L4W 0E4
T 1-905-803-1600 - F 1-905-803-1682
www.lindecana.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-363-0042
Veuillez appeler le numéro d'urgence en service 24 heures sur 24 uniquement en cas de déversements, de fuites, d'incendie, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause ce produit. Pour obtenir des renseignements généraux, contactez le représentant du fournisseur ou de Linde.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Gaz inflammables, catégorie 1	H220
Gaz sous pression Gaz comprimé	H280
Toxicité aiguë (inhalation : gaz) Catégorie 3	H331
Agent toxique pour la reproduction, catégorie 1A	H360
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, Catégorie 1	H372

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger :



Mot-indicateur :

Danger

Mentions de danger :

GAZ EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE
CONTIENT UN GAZ SOUS PRESSION; PEUT EXPLOSER SOUS L'EFFET DE LA CHALEUR
TOXIQUE PAR INHALATION
PEUT NUIRE À LA FERTILITÉ OU AU FŒTUS
RISQUE AVÉRÉ D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Inhalation)
PEUT FORMER DES MÉLANGES EXPLOSIFS AVEC L'AIR.

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Monoxyde de carbone

Fiche de Données de Sécurité F-4576

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

Conseils de prudence

ASPHYXIANTE MÊME AVEC SUFFISAMMENT D'OXYGÈNE.

: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Ne pas respirer le gaz.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Porter des gants de protection, des vêtements protecteurs et un dispositif de protection pour les yeux, le visage et les voies respiratoires..
Fuite de gaz enflammé : ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée de manière sécuritaire.
En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.
Garder sous clé.
Éliminer le contenu/récipient dans conformément aux instructions du fournisseur/propriétaire du contenant.
Protéger des rayons solaires lorsque la température ambiante est supérieure à 52 °C (125 °F).
Installer un antiretour dans les tuyaux.
Fermer le robinet après chaque utilisation et lorsque la bouteille de gaz est vide.
Ne pas ouvrir le robinet tant et aussi longtemps qu'il n'est pas raccordé au matériel prêt à l'utilisation.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Asphyxiant chimique. L'exposition à de faibles concentrations pour des périodes prolongées peut entraîner des étourdissements et une perte de conscience, et peut conduire à la mort.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Sans objet

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Nom	N° CAS	% (Vol.)	Nom commun (synonymes)
Monoxyde de carbone (Constituant principal)	(N° CAS) 630-08-0	100	Monoxide de carbone, comprimé / Oxyde de carbone (CO) / Oxyde carbonique

3.2. Mélanges

Sans objet

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Retirer immédiatement à l'air frais. Si la victime ne respire pas, dégager les voies respiratoires de toute suspension ou de matière durcie et donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, une personne qualifiée peut administrer de l'oxygène. Appeler un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon, En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Tenir les paupières ouvertes et loin des yeux afin d'assurer que toutes les surfaces sont rincées à fond. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion : Ne constitue pas en principe un mode d'exposition dominant

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets : Pas de données supplémentaires.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Pas de données supplémentaires.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, produit chimique sec, eau en pulvérisation ou en nuage.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas de données supplémentaires.

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Monoxyde de carbone

Fiche de Données de Sécurité F-4576

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

- Risque d'incendie : GAZ EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE. Le monoxyde de carbone ne peut pas être détecté par l'odorat. Peut former des mélanges explosifs avec l'air. Des vapeurs toxiques et inflammables peuvent se propager à partir de la fuite. Avant d'entrer dans une zone, en particulier un espace confiné, vérifier l'atmosphère avec un dispositif approprié. Réduire les gaz par un brouillard ou de l'eau pulvérisée. Arrêter l'écoulement de gaz si cela peut être fait de manière sécuritaire. Aérer l'endroit ou déplacer le contenant dans un endroit bien ventilé.
- Danger d'explosion : Forme des mélanges explosifs avec l'air et les agents oxydants.
- Réactivité : Pas de danger de réactivité autre que les effets décrits dans les sections ci-dessous.
- Réactivité en cas d'incendie : Pas de danger de réactivité autre que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Évacuer tout le personnel de la zone dangereuse. Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. Refroidir immédiatement les contenants avec de l'eau à une distance maximale. Arrêter l'écoulement de gaz si cela peut être fait de manière sécuritaire, tout en continuant de pulvériser de l'eau. Éliminer les sources d'ignition si cela peut être fait de manière sécuritaire. Enlever les contenants de la zone d'incendie si cela peut être fait de manière sécuritaire. Les pompiers sur place doivent se conformer aux règlements des codes d'incendie provincial et local.
- Protection en cas d'incendie : Gaz comprimé: asphyxiant. Danger d'asphyxie par déficit manque d'en oxygène.
- Équipements de protection spéciaux pour pompiers : Vêtement de protection et équipement de respiration autonome destinés aux pompiers.
- Méthodes spécifiques : Si le gaz évacué ou une fuite de gaz prend en feu, ne pas éteindre les flammes. Des vapeurs inflammables peuvent se propager à partir de la fuite, créant un risque d'explosion de rallumage. Les vapeurs peuvent être enflammées par les lampes témoins, d'autres flammes, une cigarette, des étincelles, les chaufferettes, l'équipement électrique, une décharge statique, ou d'autres sources d'allumage à des endroits éloignés du point de manutention du produit. Les atmosphères explosives peuvent persister. Avant d'entrer dans une zone, en particulier un espace confiné, vérifier l'atmosphère avec un dispositif approprié.
- Autres informations : Les contenants sont équipés d'un détendeur de pression (il peut y avoir des exceptions autorisées par TC).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : **Toxique, inflammable gaz sous haute pression.** Ne peut pas être détecté par l'odorat. FORME DES MÉLANGES EXPLOSIFS AVEC L'AIR. Évacuer immédiatement tout le personnel de la zone de danger. Ne pas s'approcher de la zone sans appareil respiratoire autonome et de vêtements protecteurs. Si les bouteilles fuient, réduire les vapeurs toxiques avec de l'eau pulvérisée ou en brouillard. Une inversion de débit peut provoquer la rupture (voir la section 16.) Arrêter la fuite si cela peut être fait de manière sécuritaire. Aérer l'endroit ou déplacer la bouteille vers une zone bien ventilée.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Pour la rétention : Empêcher l'écoulement de contaminer le milieu environnant.



Monoxyde de carbone

Fiche de Données de Sécurité F-4576

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser uniquement un équipement antidéflagrant.

Prévoir l'utilisation en circuit fermé.

Éviter d'utiliser du nickel pur. La corrosion de nickel pur dans une atmosphère de monoxyde de carbone est supérieure à 50 millièmes de pouce/an (1,27 mm/an) à la température ambiante.

Porter des gants de protection en cuir pour manipuler les bouteilles. Protéger les bouteilles contre tout dommage. Ne pas traîner, faire rouler, faire glisser ni laisser tomber les bouteilles. Toujours garder le chapeau du robinet en place quand on déplace une bouteille. Ne jamais soulever une bouteille par son chapeau; le chapeau est conçu uniquement pour protéger le robinet. Utiliser un chariot porte-bouteille pour déplacer les bouteilles, même sur une courte distance. Ne jamais insérer un objet (par exemple, une clé, un tournevis, un levier) dans les ouvertures du chapeau; cela pourrait endommager le robinet et provoquer une fuite. Utiliser une clé à courroie pour enlever les chapeaux trop serrés ou rouillés. Ouvrir lentement le robinet. Si le robinet est difficile à ouvrir, arrêter l'utilisation et contacter votre fournisseur. Fermer le robinet du contenant après chaque utilisation; garder le robinet fermé même quand ce contenant est vide. Ne jamais appliquer une flamme ou de la chaleur localisée directement sur une quelconque partie du contenant. Les températures élevées peuvent endommager le contenant et causer une défaillance prématurée du détendeur de pression du contenant et en vider le contenu. Pour les autres précautions d'utilisation de ce produit, voir la section 16.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : **Danger! INFLAMMABLE, GAZ À HAUTE PRESSION.** Stocker uniquement dans un endroit où la température ne dépassera pas 52 °C (125 °F). Placer des panneaux « Interdiction de fumer/Interdiction de flammes nues » dans les zones de stockage et d'utilisation. Il ne doit pas y avoir de sources d'inflammation. Séparer les colis et les protéger contre les risques d'incendie et/ou d'explosion en respectant les codes et exigences appropriés (par exemple, les codes CSA, TSSA ou NFPA), ou conformément aux exigences provinciales déterminées par l'autorité compétente. Toujours fixer les récipients en position verticale pour éviter qu'ils ne tombent ou ne soient renversés. Installer fermement à la main le capuchon de protection de la valve, s'il est fourni, lorsque le récipient n'est pas utilisé. Stocker séparément les récipients pleins et les récipients vides. Utiliser un système d'inventaire « premier entré, premier sorti » pour éviter de stocker des récipients pleins pendant de longues périodes. Pour d'autres précautions concernant l'utilisation de ce produit, voir la section 16.

AUTRES PRÉCAUTIONS POUR LA MANUTENTION, STOCKAGE ET UTILISATION: Lors de la manipulation du produit sous pression, utiliser la tuyauterie et l'équipement conçus pour supporter les pressions auxquelles on sera en présence. Ne jamais travailler sur un système sous pression. Utiliser un antiretour dans la tuyauterie. Les gaz peuvent causer une suffocation rapide en raison d'un manque d'oxygène; les stocker et les utiliser avec une ventilation adéquate. Si une fuite se produit, fermer le robinet du réservoir et purger le système d'une manière sûre et écologiquement correcte en conformité avec toutes les lois internationales, fédérales / nationales, étatiques / provinciales et locales; réparer ensuite la fuite. Ne jamais placer un contenant où il peut faire partie d'un circuit électrique.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Monoxyde de carbone (630-08-0)		
USA - ACGIH	ACGIH OEL TWA [ppm]	25 ppm
USA - OSHA	OSHA PEL TWA [1]	55 mg/m ³
USA - OSHA	OSHA PEL TWA [2]	50 ppm
Canada (Québec)	VECD (OEL STEL)	230 mg/m ³
Canada (Québec)	VECD (OEL STEL) [ppm]	200 ppm
Canada (Québec)	VEMP (OEL TWA)	40 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (OEL TWA) [ppm]	35 ppm
Alberta	OEL TWA	29 mg/m ³

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Monoxyde de carbone

Fiche de Données de Sécurité F-4576

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

Monoxyde de carbone (630-08-0)		
Alberta	OEL TWA [ppm]	25 ppm
Colombie-Britannique	OEL STEL [ppm]	100 ppm
Colombie-Britannique	OEL TWA [ppm]	25 ppm
Manitoba	OEL TWA [ppm]	25 ppm
Nouveau-Brunswick	OEL TWA	29 mg/m ³
Nouveau-Brunswick	OEL TWA [ppm]	25 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA [ppm]	25 ppm
Nouvelle-Écosse	OEL TWA [ppm]	25 ppm
Nunavut	OEL STEL [ppm]	190 ppm
Nunavut	OEL TWA [ppm]	25 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL [ppm]	190 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA [ppm]	25 ppm
Ontario	OEL TWA [ppm]	25 ppm
Île-du-Prince-Édouard	OEL TWA [ppm]	25 ppm
Québec	VECD (OEL STEL)	230 mg/m ³
Québec	VECD (OEL STEL) [ppm]	200 ppm
Québec	VEMP (OEL TWA)	40 mg/m ³
Québec	VEMP (OEL TWA) [ppm]	35 ppm
Saskatchewan	OEL STEL [ppm]	190 ppm
Saskatchewan	OEL TWA [ppm]	25 ppm
Yukon	OEL STEL	440 mg/m ³
Yukon	OEL STEL [ppm]	400 ppm
Yukon	OEL TWA	55 mg/m ³
Yukon	OEL TWA [ppm]	50 ppm

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Utilisez un système d'échappement anti-déflagrante avec une vitesse d'écoulement suffisante pour maintenir un approvisionnement adéquat de l'air dans la zone de respiration du travailleur. PX_Mesure_Générale_Mécanique_8.2.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle : Lunettes de sécurité. Écran facial. Des gants.



Protection des mains : Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz.

Protection oculaire : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Choisir en conformité avec la norme CSA Z94.3 courante, «Protecteurs oculaires et faciaux pour l'industrie», et tous les règlements provinciaux.

Protection de la peau et du corps : Port de gants résistants aux produits chimiques.

Protection des voies respiratoires : **Protection respiratoire** : Porter un respirateur à adduction d'air pour les travaux dans des espaces clos ou dans des endroits où le système de ventilation ou l'aération ne sont pas suffisants pour garder le taux d'exposition sous le seuil admissible d'exposition (le cas échéant). Le choisir en conformité avec la réglementation provinciale, les règlements municipaux ou des lignes directrices en la matière. Les appareils respiratoires doivent être approuvés par le NIOSH et la MSHA. En cas d'urgence ou de niveaux d'exposition inconnus, utiliser un appareil respiratoire autonome (ARA).

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Se référer à la réglementation locale relativement aux restrictions d'émission dans l'atmosphère.

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Monoxyde de carbone

Fiche de Données de Sécurité F-4576

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

Autres informations	: Autres informations : Porter des chaussures de sécurité pour la manipulation générale sur les sites clients. Porter des chaussures à support métatarsien et un pantalon sans revers pour la manutention des bouteilles aux installations d'emballage de remplissage. Choisir les chaussures en conformité avec la norme actuelle de la CSA Z195, « Chaussures de protection », et avec les directives et règlements provinciaux, ou locaux en vigueur. Pour travailler avec des matériaux inflammables et oxydants, envisager l'utilisation de vêtements de sécurité résistants aux flammes et anti-statiques.
---------------------	--

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(a) État physique	: Gaz
(b) Couleur	: Incolore.
(c) Odeur	: Sans odeur.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
(d) Point de fusion	: -205,1 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
(e) Point d'ébullition	: -191,5 °C
(f) Inflammabilité	: Inflammable
(g) Inflammabilité (solide, gaz)	: 12,5 – 74 vol %
(h) Point d'éclair	: Non applicable.
(i) Température d'auto-inflammation	: 605 °C
(j) Température de décomposition	: 400 °C
(k) pH	: Sans objet.
(l) Viscosité, cinématique	: Sans objet.
(m) Solubilité	: Eau: 41 g/l (à 20 °C)
(n) Coefficient de partition de n-octanol dans l'eau [log Pow/log Kow]	: 1,78
(o) Pression de la vapeur	: Sans objet.
(p) Masse volumique	: 1,2501 kg/m ³ (à 0 °C)
Densité relative de gaz	: 1
(r) Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible
(s) Masse moléculaire	: 28 g/mol
(t) Température critique	: -139,8 °C
(u) Pression critique	: 3499 kPa
(v) Propriétés comburantes	: None.
(w) Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Sans objet.

9.2. Autres informations

Groupe de gaz	: Gaz comprimé
Indications complémentaires	: None.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Pas de danger de réactivité autre que les effets décrits dans les sections ci-dessous.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Peut réagir violemment avec les comburants. . Peut former un mélange explosif avec l'air. Comburants.
Conditions à éviter	: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
Matières incompatibles	: Comburants, Oxygène, Inflammables, Oxydes de métaux, fluorures halogénés, métaux en présence d'humidité et / ou de composés soufre.
Produits de décomposition dangereux	: La décomposition thermique du monoxyde de carbone s'effectue au-delà de 400 °C (752 °F), et produira : dioxyde de carbone et carbone.

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Monoxyde de carbone

Fiche de Données de Sécurité F-4576

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1 Voies d'exposition possibles : Inhalation

11.2 Symptoms related to the physical, chemical, and toxicological characteristics : Pas de données supplémentaires.

11.3 Effets différés et immédiats et effets chroniques

Toxicité aiguë (voie orale) : non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée) : non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : TOXIQUE PAR INHALATION.
Corrosion cutanée/irritation cutanée : non classé
pH: Sans objet.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : non classé
pH: Sans objet.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : non classé
Cancérogénicité : non classé
Toxicité pour la reproduction : PUET NUIRE À LA FERTILITÉ OU AU FŒTUS.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : RISQUE AVÉRÉ D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Inhalation).
Danger par aspiration : non classé

11.4 Toxicité

Monoxyde de carbone (1f)630-08-0	
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	1880 ppm/4h
ATE CA (gaz)	1880 ppmv/4h

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Les critères de classification ne sont pas réunis. Ce produit est sans risque sur le plan écologique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Monoxyde de carbone (630-08-0)	
Persistance et dégradabilité	Ne subit pas d'hydrolyse. Difficilement biodégradable. Non applicable aux gaz non organiques..

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Monoxyde de carbone

Fiche de Données de Sécurité F-4576

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Monoxyde de carbone (630-08-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,78
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Sans objet.
Potentiel de bioaccumulation	Pas de bioaccumulation à attendre en cas de log Kow bas (log Kow<4). Voir section 9.

12.4. Mobilité dans le sol

Monoxyde de carbone (630-08-0)	
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,78
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Sans objet.
Écologie - sol	Dû à sa grande volatilité, la pollution des sols ou eaux par ce produit est improbable.

12.5. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone : None.

Potentiel de réchauffement global [CO₂=1] : 1,9

SECTION 13: Données sur l'élimination

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Ne pas tenter d'éliminer les quantités résiduelles ou non utilisées. Retourner le contenant au fournisseur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences relatives au TMD

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

N° UN (TMD) : UN1016
TMD Classe primaire de danger : 2.3 - Classe 2.3 - Gaz toxiques
Classes (de risque) subsidiaire de la réglementation TMD : 2.1
Nom officiel d'expédition TMD : MONOXYDE DE CARBONES COMPRIMÉ

Indice PIU : 500
Indices des quantités limites d'explosifs et des quantités limitées : 0
Indice navire de passagers : Interdit
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers : Interdit

14.2. Transport aérien et maritime

IMDG

N° ONU (IMDG) : 1016
Nom officiel d'expédition (IMDG) : MONOXYDE DE CARBONE COMPRIMÉ
Classe (IMDG) : 2 - Gaz
N° GSMU : 119

IATA

N° UN (IATA) : 1016
Nom officiel d'expédition (IATA) : Carbon monoxide, compressed
Classe (IATA) : 2 - Gases

SECTION 15: Informations sur la réglementation

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Monoxyde de carbone

Fiche de Données de Sécurité F-4576

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

15.1. Directives nationales

Monoxyde de carbone (630-08-0)

Inscrit sur la liste canadienne DSL (Liste intérieure des substances)

15.2. Réglementations internationales

Monoxyde de carbone (630-08-0)

Inscrit dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)

Inscrit dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)

Inscrit dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)

Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)

Inscrit dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne

Inscrit dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)

Inscrit dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)

Inscrit dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Inscrit dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 15/10/1979

Date de révision : 28/07/2023

Remplace la fiche : 01/01/2021

Indications de changement:

Conseils de formation : S'assurer que les opérateurs comprennent bien le risque de toxicité. Les utilisateurs d'appareils respiratoires doivent être formés. S'assurer que les opérateurs comprennent bien les risques d'inflammabilité.

Autres informations : Avant d'utiliser des matières plastiques, confirmer leur compatibilité avec ce produit.

Lorsqu'on mélange deux produits chimiques ou plus, des dangers imprévus peuvent être créés. Obtenir et évaluer les renseignements de sécurité pour chaque composant avant de procéder au mélange. Consulter un hygiéniste industriel ou d'autres personnes compétentes lorsqu'on évalue le produit final. Avant d'utiliser des matières plastiques, confirmer leur compatibilité avec ce produit.

Linde Canada Inc. demande aux utilisateurs de ce produit de bien étudier cette fiche signalétique et d'être conscients des dangers du produit et des précautions à prendre. Afin de promouvoir l'utilisation sécuritaire de ce produit, l'utilisateur doit 1) informer son personnel, ses agents et ses sous-traitants de l'information contenue dans cette fiche signalétique et de tout danger ou précaution à prendre, 2) fournir cette même information à tous ses clients utilisateurs de ce produit, et 3) demander à ces derniers de transmettre la même information à leurs employés et à leurs clients.

Les opinions exprimées ici sont celles d'experts qualifiés de Linde Canada inc. Nous croyons que l'information contenue dans ce document est en vigueur à la date de cette fiche de données de sécurité (FDS). Puisque l'utilisation de ces informations et les conditions d'utilisation ne sont pas sous le contrôle de Linde Canada inc, il est dans l'obligation de l'utilisateur de déterminer les conditions d'utilisation sécuritaire du produit. Les fiches signalétiques de Linde Canada sont fournies lors de la vente ou de la livraison par Linde Canada inc. ou des distributeurs et des fournisseurs indépendants qui conditionnent et vendent nos produits. Pour obtenir des fiches signalétiques courantes pour ces produits, contactez votre représentant Linde, le distributeur local, ou le fournisseur, ou les télécharger à partir du www.lindecanada.ca.

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.



Monoxyde de carbone

Fiche de Données de Sécurité F-4576

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 10-15-1979

Date de révision: 07-28-2023

Remplace la fiche: 01-01-2021

Version: 1.1

Danger pour la santé NFPA

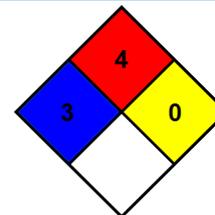
: 3 - Une courte exposition peut provoquer de graves blessures temporaires ou résiduelles, même si une attention médicale rapide a été donnée.

Danger d'incendie NFPA

: 4 - Les substances se vaporiseront rapidement ou complètement à pression et température normales, ou se disperseront et brûleront dans l'atmosphère instantanément.

Réactivité NFPA

: 0 - Normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, et non réactif à l'eau.



Notation de danger

Santé

: 1 Risque léger - Peut causer une irritation et des lésions bénignes réversibles.

Inflammabilité

: 4 Danger sévère - Gaz inflammables, ou liquides volatils très inflammables dont le point d'éclair est inférieur à 73 °F, et le point d'ébullition est inférieur à 100 °F. Substances pouvant s'enflammer spontanément si exposées à l'air (classe IA).

Physique

: 3 Danger grave - Matières pouvant former des mélanges explosifs avec l'eau et capables de détonation ou de réaction explosive en présence d'une source d'amorçage forte. Matières pouvant se polymériser, se décomposer, se transformer par elles-mêmes ou subir une modification chimique à température et pression normale avec un risque modéré d'explosion.

SDS Canada (GHS) - Linde NEW

Ces informations étant basées sur nos connaissances actuelles et décrivant le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

Ce document n'est sous l'entière responsabilité de la société Linde que jusqu'au moment où il est reçu par voie électronique directement de Linde ou tant qu'il est sur le site Web de Linde Canada inc. où une copie de la version du document est disponible à des fins de téléchargement. Linde ne peut garantir l'intégrité ou l'exactitude de toute version de ce document après son téléchargement électronique ou son retrait de notre site Web.